



COMMUNE DE HOHROD

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD - SEANCE du 03 avril 2017-

sous la présidence de Monsieur Bernard FLORENCE, Maire

La séance a été ouverte à 19 h 50

Etaient présents : Mr Charles FRITSCH, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER,
Mr Matthieu BONNET, Mme Emilie BLAISE, Mr Michel DEYBACH,
Mr Dominique ECK, Mr Willy FRITSCH, Mr Pierre OTTER,

Absent(s) et excusé(s) : 0
Absente (s) : 1 Mme Sophie POGGIO
Procurations : 0

Mme Emilie BLAISE est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

- 01 Approbation de la réunion du 17 février 2017
- 02 Affectations des Résultats 2016 : Budget général et Budget SE
- 03 Finances Communales 2017 :
 - ▶ Budgets Primitifs 2017 : Budget Général : Vote des taux d'imposition- Vote des Subventions
 - Vote du Budget Primitif et délibérations annexes
 - ▶ Budget SE : Fixation du Prix de l'eau et Redevance Assainissement- redevance ABRM - Remplacement Compteur Eau – Vote Budget Primitif et Délibérations annexes
 - ▶ Remboursement avance de frais
- 04 Personnel Communal : acceptation démission – Mise à jour tableau des effectifs
- 05 Indemnités de fonction des élus
- 06 Forêt communale : plan de gestion
- 07 Chasse communale : demande agrément garde chasse sur le lot N° 1
- 08 Urbanisme et affaires domaniales : Certificat d'urbanisme- convention de servitude
- 09 Divers

Avant de débiter la réunion du Conseil Municipal, Me Francine DIERSTEIN-MULLER propose aux Conseillers la présentation détaillée, par quelques membres du CMJ, de la plaquette "Ma Commune sans Pesticide" qui comprend de nombreux conseils et astuces. Elle sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Le Conseil Municipal félicite les intervenantes pour la qualité du travail fourni.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 février 2017

Le compte rendu de la réunion du 17 février 2017 a été adressé aux Conseillers. Les Conseillers approuvent le compte rendu de la réunion du 17 février 2017

2. AFFECTATIONS DES RESULTATS 2016 : Budget général et Budget SE

2.1. BUDGET GENERAL : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat 2015	A déduire Virement A la SI (1068)	Résultat exercice 2016	Résultats cumulés 2016	RAR 2016	Résultats à prendre En compte pour l'affectation	
12 837.62		90 251.92	103 089.54	D 55 000.00	91 089.54	INVEST
				R 43 000.00		
247 731.69	179 892.38	77 527.90	145 367.21		145 367.21	FONCT
		167 779.82	248 456.75		236 456.75	TOTAL

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement étant excédentaire,

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	145 367.21 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	145 367.21 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

2.2. BUDGET SE : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice 2016 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat 2015	A déduire Virement A la SI (1068)	Résultat exercice 2016	Résultats cumulés 2016	RAR 2016	Résultats à prendre En compte pour l'affectation	
-168 858.97		186 009.37	17 150.40	D 40 600.00	3 050.40	INVEST
				R 26 500.00		
350 912.77	177 458.97	35 561.74	209 015.54		209 015.54	FONCT
		221 571.11	226 165.94		212 065.94	TOTAL

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement étant excédentaire,

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	209 015.54 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	209 015.54 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

3. FINANCES COMMUNALES 2017 :

► **BUDGETS PRIMITIFS 2017 : BUDGET GENERAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION- VOTE DES SUBVENTIONS VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES**

► **BUDGET SE 2017 : REINTEGRATION PROVISION - FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT- REDEVANCE ABRM- REMPLACEMENT COMPTEUR EAU – VOTE BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES**

► **REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS**

3.1. BUDGETS PRIMITIFS 2017 : BUDGET GENERAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION- VOTE DES SUBVENTIONS VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES

3.1.1. Vote des TAUX D'IMPOSITION

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, par 6 voix pour le maintien des taux et 3 voix pour l'application d'une légère augmentation, les taux d'imposition en vigueur à savoir :

Taxe d'habitation	9.86 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	11.60 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	52.27 %
Produit fiscal attendu TF et TH	109 604 .00 €

3.1.2 VOTE DES SUBVENTIONS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les subventions suivantes :

Subventions fonction. aux Associations et autres organismes	
APA	770.00
CERCLE GENEALOGIQUE	15.00
G.A.S.	80.00
ECOLE DE MUSIQUE MUNSTER	880.00
COOPERATIVE ECOLE DE HOHROD	2250.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE MUNSTER	15.00
CLUB VOSGIEN	300,00
OEUVRES SCOLAIRES CANTON MUNSTER	360.00
PREVENTION ROUTIERE	30.00
SAPEURS POMPIERS HOHROD	720.00
UNION DEPART. SP (Allocation)	260.00
SKIEURS DU TANET	400.00
FDS DE SOLIDARITE VALLEE DE MUNSTER	200.00
MARTLA	300.00
LES P ' TITS HOUX	2500.00

Le montant total des subventions accordées s'élève ainsi à 9 080.-euros. Les crédits seront inscrits au BP 2017, sur le compte 6574

3.1.3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

M. le Maire rappelle les principaux projets 2017 déjà détaillés en réunion des Commissions réunies du 24 mars 2017 à savoir :

- ▶ Travaux Grange
- ▶ Travaux de voirie : aménagement parking au 23 Rue principale et mur parking en face de la mairie
- ▶ Travaux d'amélioration pastorale au Walsbach (Hohrod) et au lieu-dit Ried (Hohrodberg)
- ▶ Participation aux dépenses cultuelles des édifices religieux, presbytères et cimetière communs aux communes de Munster, Hohrod, Luttenbach-près Munster et Eschbach au Val.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le projet de budget primitif BG :

DEPENSES d'investissement en EUROS		
Chapitre 20	Frais d'études et subventions d'équipement versées	6 725.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	12 500.00
Chapitre 23	Travaux en cours	270 000.00
Chapitre 45	Opérations pour le compte de tiers (Améliorations pastorales)	50 000.00
	Total dépenses réelles	339 225.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	4 000.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	30 900.00
	Reste à réaliser (travaux)	55 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		429 125.00

RECETTES d'investissement en EUROS		
Chapitre 1068	Affectation en réserves	0.00
Chapitre 10	Dotations Fonds divers	16 885.00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	81 000.00
Chapitre 45	Opération pour le compte de tiers (Améliorations Past)	50 000.00
	Total recettes réelles	147 885.00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	99 920.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	4 330.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	30 900.00
R 001	Résultat reporté	103 090.00
	Reste à réaliser	43 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		429 125.00

DEPENSES de fonctionnement en EUROS		
Chapitre 011	Charges à caractère général	149 200.00
Chapitre 012	Charges de personnel	123 500.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	73 750.00
Chapitre 66	Charges financières	500.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	200.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	12 500.00
	Total dépenses réelles	359 650.00
Chapitre 023	Virement section d'investissement	99 920.00
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections (dot amortissements)	4 330.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		463 900.00

RECETTES de fonctionnement en EUROS		
Chapitre 70	Produits des services	122 850.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	158 247.00
Chapitre 74	Dotations et participations	85 300.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 200.00
	Total recettes réelles	368 597.00
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	4 000.00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	145 368.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		517 965.00

3.1.4. DELIBERATIONS ANNEXES :

Liste des abonnements à souscrire par la commune : - La Vie communale - La lettre du maire Rural - Les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Paiement de cotisations en tant que membre aux associations suivantes :

- Association des Maires de France
- Association des Maires du Haut - Rhin
- Association des Maires des Communes Forestières
- Association des Maires des Communes Touristiques
- Association Station Verte de Vacances
- Association de la Médecine du travail

Personnel Communal :

► L'effectif au 1^{er} janvier 2017 reste identique à celui de 2016. Par contre suite à la démission de Mr Didier SCHILLINGER en date du 30 mars 2017, l'effectif passe à 3 (1 temps complet et 2 temps partiels) à compter du 31 mars 2017

► Le Conseil Municipal décide la reconduction des traitements, salaires et indemnités de fonction pour l'année 2017, et leur ajustement automatique aux nouveaux barèmes, dès que ceux-ci seront publiés officiellement.

► Le Conseil Municipal vote un montant de 13 000.- Euros au titre des sommes à répartir dans le cadre du régime indemnitaire, à inclure dans les crédits budgétaires de la masse salariale. Il charge M. le Maire de la répartition.

3.2. BUDGET SE 2017 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT - REDEVANCE ABRM - REMPLACEMENT COMPTEUR EAU - VOTE BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES

3.2.1.: FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET ASSANISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit (tarifs identiques à 2016)

a) Tarif Eau (en €)

Abonnement annuel	136.00
Location annuelle du compteur	19.60
Prix du m³ (tarif dégressif maintenu)	
0 à 250 m ³	1.90
251 à 1000 m ³	1.81
+ 1001 m ³	1.72

Période de facturation calquée sur l'année civile

Edition de factures semestrielles, l'une intermédiaire (consommation estimée), l'autre définitive (relevé du compteur)

b) redevance Assainissement :

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal maintient la redevance d'assainissement à **0,72 Euros** pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2017.

3.2.2. REDEVANCES ABRM :

Les taux des redevances, fixés par l'Agence Basin Rhin Meuse sont les suivants pour l'année 2017 (identiques à 2016) :

redevance pour pollution domestique :	0.35 euros/m3
redevance pour modernisation des réseaux de collecte :	0.233 euros/m3

3.2.3. REMPLACEMENT DE COMPTEUR D'EAU :

Le Conseil Municipal maintient également le prix du remplacement d'un compteur d'eau (détérioration suite au gel par exemple)

- compteur d'eau 55.- euros TTC

Facturation de la main d'œuvre en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau

3.2.4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Les projets d'investissement 2017 sont détaillés, à savoir :

En investissement :

► Remplacement réseau eau potable : tronçon dépôt des sapeurs-pompiers jusqu'à à l'entrée du Chemin des Pâturages (110 ml environ) et remplacement conduite entre le réservoir du Kuhsbach et le 8 Chemin du Kuhsbach (220 ml environ) + travaux annexes induits

► Acquisition véhicule pour le service Eau et assainissement

► Mise en place d'une télégestion pour vérification des niveaux des réservoirs et pose de compteurs pour sectorisation.

En fonctionnement : le budget est relativement identique à celui des années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif Eau et Assainissement comme suit :

DEPENSES d'investissement en EUROS		
Chapitre 20	Frais d'études	0.00
Chapitre 21	Acquisition matériel (immobilisations corporelles)	19 100.00
Chapitre 23	Travaux	162 000.00
	Total dépenses réelles	181.100.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	48 100.00
	Reste à réaliser (travaux)	40 600.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		269 800 .00

RECETTES d'investissement en EUROS		
Chapitre 10	FCTVA – autres réserves	1 300.00
Chapitre 13	Subventions d'équipement	15 000.00
	Total recettes réelles	16 300.00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	145 149.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	64 700.00
R 001	Résultat reporté	17 151.00
	Reste à réaliser	26 500.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		269 800.00

DEPENSES de fonctionnement en EUROS		
Chapitre 011	Charges à caractère général	20 450.00
Chapitre 012	Charges de personnel	10 000.00
Chapitre 014	Atténuation de produits	11 900.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 000.00
Chapitre 66	Charges financières	100.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	4.000.00
	Total dépenses réelles	56 450.00
Chapitre 68/42	Dotations aux amortissements	64 700.00
Chapitre 023	Virement section d'investissement	145 149.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		266 299.00

RECETTES de fonctionnement en EUROS		
Chapitre 70	Vente de produits	106 550.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	250.00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0.00
	Total recettes réelles	106.800.00
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	48 100.00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	209 016.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		363 916.00

3.2.5. DELIBERATIONS ANNEXES :

► Personnel communal :

Dans le cadre du vote des crédits et plus particulièrement du compte 621 (personnel) le Conseil Municipal décide d'affecter un montant de 10.000.- Euros à ce compte, en raison du nombre d'heures passées par les ouvriers communaux sur les réseaux eau et assainissement.

Cette somme sera récupérée par un titre sur le budget général.

► Reprise des subventions :

En application des dispositions de la comptabilité M49, le Conseil Municipal décide de reprendre les subventions reçues (C/131) à hauteur de la dotation annuelle des amortissements des travaux.

Investissement Dépenses : C/ 139 43 100.- Euros

Fonctionnement Recettes : C/ 777 43 100.- Euros

Ces crédits sont inscrits au Budget primitif SE 2017

3.3. REMBOURSEMENT DE FRAIS :

Madame Sabine ILTIS, secrétaire de mairie a acheté pour le compte de la mairie deux disques durs externes pour la sauvegarde des données informatiques, en remplacement des disques défectueux.

Mr le Maire propose au Conseil municipal de rembourser la somme de 129.80 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le remboursement à Madame Sabine ILTIS de la somme de 129.80 euros TTC pour l'acquisition de petit matériel informatique.

4. PERSONNEL COMMUNAL : ACCEPTATION DEMISSION – MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

4.1. ACCEPTATION DEMISSION :

Mr le Maire informe les Conseillers que Mr Didier SCHILLINGER, Adjoint Technique Territorial à temps non complet (17.50 heures/semaine) a démissionné de son poste, pour raisons personnelles, à la date du 30 mars 2017 ; cette démission a été acceptée avec effet au 31 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir ouvert le poste d'Adjoint technique territorial à TNC (17,50 h) mais de ne pas pourvoir ce poste pour le moment.

4.2. MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade.

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois créée et pourvus (ou non) de la Commune à la date du 31 mars 2017, compte tenu des changements intervenus tant au niveau des effectifs que des reclassements au 1^{er} janvier 2017

Emplois/grades	Catégorie /échelle	Durée hebdomadaire	Nbre emplois créés	Nbre emplois pourvus
Filière administrative				
Attachée territoriale	A	TNC 30 H	1	1
Filière technique				
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C2	TC	1	1
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C2	TNC 17.50 H	1	1
Adjoint technique territorial (Ancien AT 1ère classe)	C1	TC	1	0
Adjoint technique territorial (Ancien AT 1ère classe)	C1	TNC 17.50 H	1	0
Adjoint technique Territorial (Ancien AT 2 ^{ème} classe)	C1	TNC 17.50 H	1	0

Mr le Maire fait remarquer les points suivants :

- suite au reclassement au 01 01 2017 en catégorie C1 des postes d'Adjoint Technique 2eme - classe et 1^{ère} classe - TNC-, il existe à ce jour un doublon au niveau du poste Adjoint Technique Territorial à TNC (17.50 heures)
- suite au reclassement au grade de d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe à TC (catégorie C2), le poste d'Adjoint Territorial à TC (catégorie C1) est ouvert mais n'est pas pourvu.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'emplois nécessaires à ce jour

Le Conseil Municipal propose de supprimer un des deux postes d'Adjoint Technique Territorial (C1) à TNC (doublon) et de supprimer également le poste d'Adjoint Technique Territorial (C1) à TC.

Mr le Maire rappelle qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Charge Mr le maire de consulter le Comité Technique du Centre de Gestion du Haut Rhin pour la suppression des 2 postes susvisés
- décide d'adopter le tableau des effectifs après l'avis du Comité Technique

5. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Par délibération du 28 mars 2014, le Conseil Municipal avait fait référence à l'indice brut terminal 1015 pour fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints.

Au 1^{er} janvier 2017 cet indice a évolué et il est prévu une nouvelle modification au 1^{er} janvier 2018.

Il y a donc lieu de reprendre une délibération pour fixer le régime indemnitaire des élus. Vu les évolutions à intervenir, Mr le Maire propose de faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, sans autre précision pour éviter d'avoir à re-délibérer.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de la strate démographique à laquelle appartient la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint comme suit, dans la catégorie des moins de 500 habitants :

Indemnité du Maire : Taux maximal soit 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité des Adjoints : Taux maximal soit 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS :

NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	Taux et % de l'indice brut terminal de la fonction publique
FLORENCE Bernard	Maire	17
FRITSCH Charles	Adjoint	6.6
DIERSTEIN-MULLER Francine	Adjoint	6.6
BONNET Matthieu	Adjoint	6.6

6. FORET COMMUNALE : PLAN DE GESTION

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2017-2036, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L 212-3 du code forestier.

Mr le Maire rappelle les grandes lignes du projet, qui ont été exposées au cours de la réunion des commissions réunies le 24 mars 2017, qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- la définition des objectifs assignés à cette forêt
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitées sur le moyen terme

Vu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat, l'application des dispositions du 2° de l'article L 122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre à *Natura 2000*, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R 122-24 du code forestier.

7. CHASSE COMMUNALE : DEMANDE AGREMENT GARDE CHASSE SUR LE LOT N° 1

Par courrier du 28 février 2017, Monsieur Robert ANDRE, locataire du lot N° 1 de la chasse communale, sollicite le Conseil Municipal pour un avis relatif à la nomination de Monsieur Mathieu ROESS en qualité de garde- chasse privé

Par courrier du 15 mars 2017, la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut Rhin, également saisie du dossier, a donné un avis favorable à condition que Monsieur Mathieu ROESS ne soit ni associé, ni partenaire ni permissionnaire de Monsieur ANDRE et que le nombre de gardes autorisés par le cahier des charges ne soit pas dépassé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable à la nomination de Monsieur Mathieu ROESS, domicilié à 68140 HOHROD en qualité de garde-chasse privé sur le lot N° 1 de la chasse communale, ce dernier n'étant ni permissionnaire, ni associé, ni partenaire de Monsieur Robert ANDRE.

En outre, le nombre maximum de gardes-chasses particuliers autorisés sur ce lot (surface inférieure à 500 ha) étant de deux (2), le nombre n'est pas dépassé avec la nomination de Monsieur Mathieu ROESS.

Mr le Maire est chargé d'instruire le dossier.

8. URBANISME ET AFFAIRES DOMANIALES : CERTIFICAT D'URBANISME- CONVENTION DE SERVITUDE

8.1 DOSSIER CU

● 04 mars 2017 : demande de CU d'information formulée par Maître André COMPAGNE, notaire à BESANCON (25051) et portant sur le terrain cadastré sous Section 2 N° 238 lieu-dit Munstermatten

Le dossier a été instruit en mairie

8.2. CONVENTION DE SERVITUDE

Mr le Maire rappelle aux Conseillers que dans le cadre des travaux de mise en souterrain des réseaux secs dans les Chemin des Prés et de Stosswihr, la ligne électrique qui passait sur le terrain cadastré sous section 1 N° 338 a été mise en souterrain à la demande de la Commune.

Les propriétaires, Madame Sylvie VALENTIN et Mr Thierry BOHNER avaient donné préalablement leur accord.

Il y a lieu d'établir une convention de servitude entre la Commune (maître d'ouvrage) et les propriétaires du terrain concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Mr le Maire d'instruire le dossier de convention de servitude entre la Commune et les propriétaires, Mme Sylvie VALENTIN et Mr Thierry BOHNER, de la parcelle cadastrée sous section 1 N° 338
- Décide de prendre en charge les frais de notaire relatifs à cette inscription
- Charge Mr le Maire de signer tout document à intervenir.

9. DIVERS

► Mr le Maire invite les Conseillers à compléter les tableaux pour les bureaux de vote des 23 avril et 7 mai

► Mme Francine DIERSTEIN-MULLER présente en détail le projet d'ensemble de fleurissement 2017 où les couleurs jaune, rouge et orange vont donner "le ton"

► Le dossier signalétique transmis par la Comcom a été adressé à l'ensemble des Conseillers pour information.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, il y aura lieu d'intervenir sur deux terrains communaux, situés aux lieu- dit Baerenstall et Gebraech. et d'enlever les panneaux qui ne sont plus conformes.

Afin d'uniformiser la signalétique au sein de la commune, une réflexion sera menée pour annoncer les différentes manifestations qui ont lieu dans la Commune, selon la législation en vigueur.

► Monsieur Charles FRITSCH informe les Conseillers que l'entreprise PROTELECOM, mandatée par ROSACE, intervient sur la commune pour vérifier les tubes disponibles des chambres de télécommunication en vue de déploiement, prochainement, de la fibre optique.

► Une réunion des Commissions réunies est fixée au vendredi 28 avril prochain (présentation du site Web et organisation de la journée citoyenne)

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le Maire clôt la séance à 21 h 43 '

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de HOHROD
de la séance du 03 avril 2017

Ordre du Jour :

1. Approbation de la réunion du 17 février 2017
2. Affectations des Résultats 2016 : Budget général et Budget SE
3. Finances Communales 2017 :
 - ▶ Budgets Primitifs 2017 : Budget Général : Vote des taux d'imposition- Vote des Subventions
Vote du Budget Primitif et délibérations annexes
 - ▶ Budget SE : Fixation du Prix de l'eau et Redevance Assainissement- redevance ABRM -
Remplacement Compteur Eau – Vote Budget Primitif et Délibérations annexes
 - ▶ Remboursement avance de frais
4. Personnel Communal : acceptation démission – Mise à jour tableau des effectifs
5. Indemnités de fonction des élus
6. Forêt communale : plan de gestion
7. Chasse communale : demande agrément garde-chasse sur le lot N° 1
8. Urbanisme et affaires domaniales : Certificat d'urbanisme- convention de servitude
9. Divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Bernard FLORENCE	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjoint		
Matthieu BONNET	3 ^{ème} Adjoint		
Emilie BLAISE	Conseillère Municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller Municipal		

Dominique ECK	Conseiller Municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller Municipal		
Pierre OTTER	Conseiller Municipal		
Sophie POGGIO	Conseillère Municipale	absente	